Bail de

GENERALITE DE MONTAUBAN.

PREMIER COMMANDEMENT.

L'AN mil ſept ces

à la requête de
Adjudicataire général des Fermes royales-unies de France, qui a élû domicile chez le ſieur
Commis à la régie des droits de contrôle des actes des Notaires & ſous ſignature privée, puis ſceaux & inſinuations laïques au Bureau d
Je Huiſſier ſouſſigné, en conſéquence des édits du mois de mars 1693, décembre 1701, octobre 1705 & août 1706, des déclarations du Roi des 19 mars 1696, 14 juillet 1699, 6 juillet 1704, 20 mars 1708 & 29 ſeptembre 1722, & des arrêts du Conſeil & autres règlemens de Sa Majeſté ſur la régie deſdits droits, ai fait commandement à

de payer dans trois jours au ſieur Requérant, entre les mains de ſondit Commis au Bureau d
les droits de
réſultans de

& faute par l
d'y ſatisfaire dans ledit délai, ai déclaré qu' y ſer contraint par les voies accoûtumées pour les deniers & affaires de Sa Majeſté, & conformément aux ſuſdits édits, déclarations, arrêts du Conſeil & règlemens, pour avoir contrevenu à leurs diſpoſitions, en parlant